



responsAbility Fair Agriculture Fund

Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la responsabilité qu'ils endossent en plaçant leur capital. La rentabilité n'est plus leur unique motivation: des objectifs sociaux, éthiques et écologiques entrent désormais aussi en ligne de compte. La solution: investir de manière responsable.

Le fonds responsAbility Fair Agriculture Fund a été soumis à la procédure de contrôle du Comité pour un développement durable et s'est vu attribuer le label «Développement durable contrôlé». Il répond à tous les critères d'exclusion requis et est conforme aux directives en matière de transparence de l'Eurosif ainsi qu'à la norme de qualité ARISTA 3.0.

Ce fonds investit en octroyant des crédits essentiellement à des coopératives agricoles certifiées commerce équitable dans des pays émergents et en développement. Comme il s'agit d'un fonds thématique spécialisé dans le commerce équitable, de nombreux secteurs controversés sont de facto exclus: la pêche (sauvage), l'approvisionnement en eau, le financement et la

construction de barrages, l'extraction de combustibles fossiles, la construction de pipelines ainsi que les industries minière, pharmaceutique et automobile.

Soutien de partenaires renommés

Pour définir l'univers de placement, ce fonds s'appuie sur des organisations reconnues, comme Fairtrade Labelling Organizations International (FLO), Rainforest Alliance et UTZ Certified, qui certifient les producteurs et le fruit de leur travail selon des critères sociaux et environnementaux. Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui satisfont à des exigences minimales sur les plans juridique et fiscal, une condition qui fait l'objet d'une surveillance régulière.

Critères d'exclusion

	Exclu	Non explicitement exclu	Remarques
Secteurs			
Armement	✓		
Nucléaire	✓		
Génie génétique appliqué à l'agriculture	✓		
Tabac	✓		
Alcool/drogues	✓		
Jeux de hasard	✓		
Pornographie	✓		
Pratiques			
Corruption	✓		
Blanchiment d'argent	✓		
Violation des embargos décidés par l'ONU	✓		Surveillance continue, notamment par des organisations partenaires; reporting régulier dans les domaines financier et social.
Violation de la convention de l'ONU sur les droits de l'homme	✓		
Violation des droits fondamentaux des travailleurs (OIT)	✓		

	Exclu	Non explicite- ment exclu	Remarques
Pays (pour les obligations d'Etat)			
Embargos décidés par l'ONU			Ce fonds n'investit pas dans des obligations d'Etat.
Convention de l'ONU sur les droits de l'homme			

Normes de qualité

	Signataire ou directives respectées	Non signataire	Remarques
Directives de transparence de l'Eurosif		✓	Respect des directives
Norme de qualité ARISTA 3.0	✓		

Engagement

	Oui	Non	Remarques
Approche d'engagement		✓	
Exercice des droits de vote	✓		

Secteurs de placement controversés

	Investissement	Aucun investissement	Remarques sur le respect des critères de best practice
Biens de consommation de base (secteur alimentaire)			
Pêche (sauvage)		✓	
Agriculture	✓		Des directives internes garantissent le respect des zones protégées et celui des droits (fonciers) de la population locale, tout comme l'emploi raisonné de pesticides.
Utilities (infrastructure)			
Approvisionnement en eau		✓	
Financement et construction de barrages		✓	
Matériaux de base (industrie minière et matières premières)			
Industrie minière		✓	
Sylviculture	✓		Des directives internes garantissent l'augmentation de la proportion de produits certifiés FSC et la conformité aux principes du label FSC.
Energie (pétrole, gaz, énergies renouvelables)			
Biocarburants	✓		Il est garanti qu'aucune surface n'est cultivée illégalement et que seules des technologies de 2 ^e génération sont utilisées.
Extraction de combustibles fossiles et construction de pipelines		✓	

	Investissement	Aucun investissement	Remarques sur le respect des critères de best practice
Biens de consommation cycliques			
Industrie automobile		✓	
Pharmacie et médecine/santé			
Industrie pharmaceutique		✓	

Mai 2017